

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : CARRY YACHTING SERVICES
Nom du dirigeant : Jocelyne SERRA-LAFOSSE
Adresse site : Quai Vaissière, Esplanade du port, Carry Le Rouet
Code Postal : 13620
Adresse du siège : Quai Vaissière, Esplanade du port, Carry Le Rouet
Numéro de téléphone : 04 65 01 00 05
Numéro SIRET : 889 496 931 00011
Numéro SIRET du siège : idem
Code NAF : 5222 Z
Nombre de salariés : 3
Locataire : oui
Propriétaire : Métropole Aix Marseille Provence (MAMP)
Numéro contrat eau distribution publique : 7433951
Consommation annuelle : 192 m3
ICPE : OUI/~~NON~~
Si OUI, rubrique(s) ICPE : soumis à déclaration,
Rubriques 4734-1-c et 1435-2

2. Prescriptions techniques particulières :

Le diagnostic de l'établissement du 26/07/2024, en présence de Patrice FAVIERES (S.E.M), a permis d'établir les prescriptions techniques suivantes :

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eau de carénage,	Séparateur hydrocarbure 17m3	Entretien complet à réaliser à minima 1 fois par an sur l'ensemble de l'installation par une société spécialisée. Ainsi que : Contrôle visuel 1 fois par semaine Vidange des liquides légers 2 fois par an	Deux mesures annuelles lors du pic d'activité. Prélèvement ponctuel en sortie du séparateur avec analyse de : DCO, DBO, MES, Ptotal, NGL, Hydrocarbures, Métaux totaux Chlorures, pH	Boues, solvants, hydrocarbures résidu d'antifouling, savon, epoxy	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.